

COMMUNE DE LORIGES
(Allier)

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MAI 2024

Nombre des membres afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Présents : 08

Pouvoirs : 01

Absents excusés : 02

Absents : 02

Date de la convocation : 16 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-cinq mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Loriges, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri MARCHAND, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Henri MARCHAND, Bernard BURLAUD, Chantal GOUTAYER, Jean-Paul GRAND, Jean MARTIN, Patricia POTHIER, Séverine TRIBOULOT, Christophe DELAMARE.

Procuration : Madame Marie-Claude TACHON donne pouvoir à Monsieur Jean MARTIN.

Absent excusé : Madame Marie-Claude TACHON, M Bertrand BIGAY.

Absent : néant.

Le quorum étant atteint.

Le Conseil Municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Chantal GOUTAYER assistée de Mme Michèle LAFOUCRIERE, secrétaire de mairie.

Ordre du jour :

- Bureau pour les élections
- Tarif cantine

- Tarif garderie
- Cantine (aide européenne)
- Cantine (point sur le PAT)
- Expérimentation du CFU
- Questions diverses
- Informations diverses

001/25.05.2024

9.1 Divers

BUREAUX DE VOTE DES ELECTIONS EUROPEENNES DU 9 JUIN 2024

Bureau : Président : Henri MARCHAND, Assesseurs : Jean-Paul GRAND et Jean MARTIN,
Secrétaire : Chantal GOUTAYER

8 h à 11 h 30 : Jean-Paul GRAND– Jean MARTIN – Séverine TRIBOULOT

11 h 30 à 14 h 30 : Henri MARCHAND – Chantal GOUTAYER – Patricia POTHIER

14 h 30 à 18 h : Bernard BURLAUD – Marie-Claude TACHON – Christophe DELAMARE

002/25.05.2024

7.1 Décisions budgétaires

TARIFS GARDERIE 2024-20245

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ❖ **DECIDE** qu'à compter du 1^{er} septembre 2024, l'accueil de la garderie pour les enfants inscrits dans le Regroupement Pédagogique Intercommunal de Loriges-Marcenat-Paray, se fera les :
 - ✓ Lundi, mardi, jeudi, vendredi, le matin de : 07 h 00 à 08 h 30
 - ✓ Lundi, mardi, jeudi, vendredi, le soir de : 16 h 10 à 19 h 00
- ❖ **FIXE** les tarifs au 1^{er} septembre 2024, en effet, toute fréquentation de la garderie, nécessite une participation financière des familles :
 - Le service de la garderie est facturé par forfaits.
 - Les différents forfaits proposés varient selon la période de fréquentation de l'enfant, ils sont calculés pour l'année scolaire puis répartis sur 10 mois identiques.
 - Le montant des forfaits est fixé, chaque année, par délibération du conseil municipal.
 - Le coût du service est facturé mensuellement et forfaitairement sauf pour les gardes occasionnelles qui seront facturées à l'unité.

<u>FORFAITS</u> <u>MENSUELS</u>	<u>Revenus bruts</u> <u>avant abattement</u> <u>De 0 à 21 000 €</u>	<u>Revenus bruts avant</u> <u>abattement</u> <u>De 21 001 à 30 000 €</u>	<u>Revenus bruts avant</u> <u>abattement</u> <u>Au-delà de 30 001 €</u>
Matin	24 €	25 €	26 €
Soir + goûter	31 €	32 €	33 €
Matin + soir	45.50 €	46.50 €	47.50 €
Attente Bus	12 €	13 €	14 €
<u>TARIFS PAR</u> <u>GARDE</u>	<u>Revenus bruts</u> <u>avant abattement</u> <u>De 0 à 21 000 €</u>	<u>Revenus bruts avant</u> <u>abattement</u> <u>De 21 001 à 30 000 €</u>	<u>Revenus bruts avant</u> <u>abattement</u> <u>Au-delà de 30 001 €</u>
Matin – Occasionnel (Maximum 5 jours par mois)	3.50 €	4 €	4.50 €
Soir – Occasionnel (Maximum 5 jours par mois)	5 €	5.50 €	6 €

Pour les enfants obligés de rester après la classe à la demande des institutrices dans le cadre de l'A.P.C. et qui bénéficient ensuite du service de la garderie en attendant l'arrivée des leurs parents, Un tarif de 2 € sera appliquer par garde.

❖ **ADOPTÉ** le règlement intérieur de la garderie ci-annexé à la présente, il pourra être modifié par délibération du conseil municipal.

**Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.
La séance est levée à dix-neuf heures et cinquante minutes.**

Séance du 25 mai 2024

<u>N° ORDRE</u>	<u>OBJET</u>	<u>INTITULE</u>
001/25.05.2024	8.1 Divers	Bureaux de vote pour les élections européennes
002/25.05.2024	7.1 Décisions budgétaires	Tarifs garderie 2024-2025

<u>Henri MARCHAND</u>	<u>Bernard BURLAUD</u>	<u>Chantal GOUTAYER</u>
<u>Jean-Paul GRAND</u>	<u>Marie-Claude TACHON</u> <u>Pouvoir</u> <u>Jean MARTIN</u>	<u>Jean MARTIN</u>
<u>Patricia POTHIER</u>	<u>Séverine TRIBOULOT</u>	<u>Christophe DELAMARE</u>
<u>Bertrand BIGAY</u> <u>Absent</u>		